Image not found or type unknown

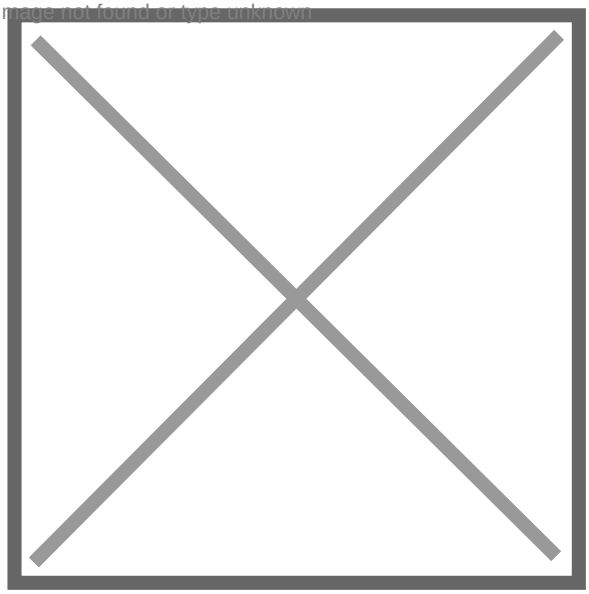

Raccordement de l'immeuble à la 5G

Par **DanyL**, le **25/04/2020** à **18:36**

Bonjour

Le raccordement de la fibre optique de mon immeuble passera par ma cave, partie privative donc, traversée par la canalisation du téléphone. Puis-je refuser et obliger la copropriété à se débrouiller autrement pour faire passer la fibre optique ?

Je vous remercie de votre réponse

DanyL

Par **Lag0**, le **26/04/2020** à **11:23**

Bonjour,

Quel raport avec la 5G (qui concerne le réseau mobile) ?

Par **amajuris**, le **26/04/2020** à **16:14**

bonjour,

si c'est pour le passage de la fibre qui na rien à voir avec la 5 G, votre syndic a du signer une

convention avec l'opérateur qui va réaliser les travaux.

au préalable à l'établissement de cette convention, un collaborateur a du étudier dans votre copropriété le passage de la fibre optique en principe dans les parties communes .

une fois, que le tracé est déterminé, l'opérateur envoie la convention avec le tracé en indiquant le tracé de la fibre et les conditions de sa réalisation pour respecter l'esthétique des parties communes.

cette convention doit ensuite être présentée par votre syndic pour être approuvée par votre assemblée générale.

vous pouvez vous opposer au passage de la fibre optique dans votre cave privative.

salutations

Par **DanyL**, le **26/04/2020** à **18:11**

MERCI BEAUCOUP

Par **Leonankou**, le **26/04/2020** à **22:57**

Si je peux me permettre. A part faire ch*** les autres. Je ne vois pas l'intérêt de refuser.

Par **morobar**, le **27/04/2020** à **11:05**

Bonjour,

[quote]
Si je peux me permettre.

[/quote]
Bien malin qui peut connaitre l'avenir d'une telle servitude et le poids futur qu'elle pesera sur la valeur du bien.

J'aurais exactement la même réaction, pas de servitude quand il est possible de faire autrement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés